



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPERIEURE

SESSION 2026

Table des matières

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE.....	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS.....	3
IV. LE JURY.....	3
A. LA COMPOSITION DU JURY	3
B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE.....	3
V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	4
A. L'ÉPREUVE ECRITE D'ADMISSION.....	4
B. REMARQUES GENERALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL	5
VI. LES STATISTIQUES.....	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE

Selon l'article 5 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure et au grade de technicien d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, « l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures) ».

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	du 16 septembre au 21 octobre 2025
Date de l'épreuve écrite unique d'admission	Le 12 février 2026
Date de la réunion d'admission	Le 20 février 2026

Cet examen professionnel est ouvert annuellement.

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquation avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. LA COMPOSITION DU JURY

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente :

- Madame Pauline LUCAS, conservatrice du patrimoine, spécialité "monuments historiques", conservatrice des monuments historiques, en charge de la Charente, de la Charente-Maritime à la DRAC Nouvelle Aquitaine.

Membres :

- Monsieur Jacques BOURGERY, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable de l'atelier Maquette et Numérique, école nationale supérieure d'architecture de Marseille ;
- Monsieur Noël RONSARD, technicien d'art de classe supérieure, responsable de l'atelier garnissage-découpage, service de la fabrication, département de la création et de la production, Sèvres-Manufacture et musées nationaux ;
- Madame Gwendaline VENET, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle "création contemporaine", domaine d'activité "textile", artiste licière, mobilier national.

B. LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...,

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble des modalités d'organisation de l'examen professionnel : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille de l'épreuve prévue par les textes...

V. LE DÉROULEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSION

Le sujet était :

« Les journées du patrimoine témoignent notamment du savoir-faire des techniciens d'art. Quel est le rôle de ces journées dans la préservation et la valorisation de nos métiers ?

Vous illustrerez votre propos par des exemples concrets. »

1. Observations sur l'épreuve écrite

En termes de forme, il était attendu un texte clair, aéré et facile à lire, comprenant une introduction, un développement en plusieurs parties et une conclusion.

Le sujet a été choisi car il semblait au cœur de problématiques actuelles et transversales aux différentes spécialités. Des idées générales pouvaient être abordées sur les métiers d'art (prise de hauteur), et il était important que les candidats développent des exemples en lien avec leur expérience professionnelle.

Ces grands thèmes pouvaient être développés (liste non exhaustive) : transmission des savoir-faire, valorisation et reconnaissance sociale des métiers, sensibilisation des jeunes générations, avenir de la profession, exemple d'actions mises en place dans l'institution du candidat ...

Le jury a observé, au niveau de la forme :

- de grosses lacunes en orthographe. Une dizaine de copies font l'objet de plusieurs fautes par page voire par paragraphe. L'accentuation est de plus en plus absente des copies.
- syntaxe globalement correcte. Attention aux tournures orales et aux phrases nominales (il faut un verbe conjugué par phrase).
- certaines copies étaient difficilement lisibles : un soin doit être accordé à l'écriture et à la propreté de la copie. Ne pas écrire trop petit, écrire une ligne sur deux.
- les effets de style peuvent être périlleux : privilégier une écriture simple et efficace.

La présentation générale et historique des journées du patrimoine en introduction était attendue. Il n'était pas nécessaire d'en faire toute une partie du développement. Cette présentation n'a malheureusement pas été fréquente. Une contextualisation par les missions du ministère de la Culture pouvait être intéressante.

La problématique ne peut être la répétition du sujet donné (exemple : quel est le rôle de ces journées dans la préservation et la valorisation de nos métiers ?). De la même façon, pour le plan, éviter : I- La préservation, II- La valorisation.

Plusieurs candidats se sont cantonnés à des idées générales, parfois superficielles, sans entrer dans la spécificité et la technicité de leur métier.

Plusieurs candidats ont rapporté les propos des visiteurs : cette démarche, souvent un peu naïve, est à éviter.

La prise de position des candidats, qu'elle soit positive ou négative, est à nuancer. Elle est souvent excessive dans l'optimisme ou dans le pessimisme.

Les bonnes copies se sont différenciées par des réflexions argumentées, précises, illustrées par des exemples bien développés, en lien avec les métiers d'art (dont le leur) et avec le sujet bien sûr.

L'ouverture vers d'autres journées mettant en valeur les métiers du patrimoine (Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA), Rendez-vous aux jardins ...) a été appréciée. Il en est de même pour la mention de l'inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO du savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon.

2. Remarques générales sur l'épreuve écrite

Plus de la moitié des copies étaient d'un niveau insuffisant, sans doute lié à un manque de préparation. 13 copies ont eu une note égale ou supérieure à 10.

3. Conseils

L'introduction peut commencer par un exemple bien choisi, en accroche, ou par la définition de la thématique du sujet (ici les journées du patrimoine). Il vaut mieux rentrer directement dans le sujet qu'énoncer des généralités.

Une problématique est ensuite donnée. La réponse à cette question sera donnée dans la conclusion. L'introduction se termine par l'annonce du plan, sans lourdeur (éviter « dans un premier temps », « dans un deuxième temps » ...).

Il faut réfléchir aux termes du sujet pour en saisir les enjeux et les formuler. Le plan annoncé sera développé ensuite dans les différentes parties (2 ou 3).

La conclusion est indispensable. Il est conseillé de la rédiger au brouillon, de même que l'introduction. Elle constitue un résumé du développement de la copie, ainsi qu'une réponse à la problématique. Une ouverture finale est bienvenue.

Il est conseillé aux candidats de ne pas avancer de connaissances, générales ou spécifiques, dont il n'est pas certain de l'exactitude. Le jury, dont les spécialités sont variées, s'en rend généralement compte.

Ce qui est important, c'est l'expérience du candidat en rapport avec sa spécialité. La technicité du candidat est recherchée. L'ouverture vers d'autres spécialités est appréciée. C'est l'occasion pour le candidat de se mettre en valeur : ce qu'il fait, ce qu'il a mis en place, ses idées.

Les exemples doivent être bien détaillés tout en étant toujours en lien avec le sujet (ne pas délayer le contenu).

L'expérience est davantage valorisée par le jury que la qualité de l'expression.

Le jury encourage les candidats à assister aux formations et à se préparer à l'épreuve.

B. REMARQUES GENERALES SUR L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le jury tient à souligner que cette épreuve de composition écrite, conçue dans un cadre formel, peut être éloignée du quotidien des agents travaillant dans la filière des métiers d'art, peu amenés à travailler par écrit.

VI. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session : 8

	Nombre de candidats inscrits	Inscrits non éligibles	Convoqués	Présents	Admis
Femmes	28	3	25	21	6
Hommes	22	1	20	16	2
Total	50	4	45	37	8

Nombre de désistements : 1

Seuil d'admission : 12 sur 20.

Amplitude des notes : de 5 à 14 sur 20.

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 16 %
- convoqués : (nombre de lauréats / nombre total de candidats convoqués x 100) : 17,77 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 21,62 %

Madame Pauline LUCAS
Présidente du jury